

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 11 octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 6 octobre 2023	Date d'affichage : 20/10/2023
Membres en exercice : 40	Membres présents : 11
Procurations : 4	Nombre de votes : 15
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – BUSSETTA Jean-Yves – CASTELLANI Jean-Charles – FRANCESCHI Jean-Claude – GIULY Martin – LUCIANI Dominique – MAURIZI Pancrace – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – VANUCCI Bernard – VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean-Marie (à BUSSETTA Jean-Yves) – LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) – MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) – PIRAS Marie-Antoinette (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba – BALDOVINI Anthony – BONIFACI Jean-François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CHESSA Pascal – CORONA Jean – DOMPIETRINI Pierre-François – GIACOBETTI Xavier – GIUNGANTI Paul – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – MARCHETTI Laurent – MEDORI Séverin – NOIRAUT-ROSSI Patricia – ORSUCCI Christian – PALMIERI Michel – PAOLACCI Jean-Toussaint – PAOLI Jean-François – PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne – RICCIARDI-SAEZ Célia – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean-Baptiste – TADDEI Laurence

OBJET : Stratégie intercommunale biodéchets 2023 – demande de subventions

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 6 octobre 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président présente au Conseil communautaire la Stratégie de généralisation du tri à la source des biodéchets établie par les services de l'établissement et présentée devant la commission déchets de la Communauté le 15 septembre 2023.

02B-200015162-20231011-2023-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023

Affichage : 18/10/2023

Cette stratégie, développée dans le plan annexé au présent rapport, entend répondre aux obligations fixées par le législateur, permettre à notre territoire de réduire la production de ses déchets ultimes et d'améliorer la performance et la qualité de son tri, dans un cadre financier maîtrisé. Elle constitue par ailleurs un pan du Plan d'optimisation de la collecte des déchets 2023 de la Communauté qui doit être soumis au vote de notre assemblée.

Afin de mettre en œuvre ladite stratégie, il est nécessaire de procéder à des investissements matériels qui devront permettre de doter le territoire et ses habitants de solutions de collecte des biodéchets.

Pour rappel, est également prévu l'embauche d'ambassadeurs du tri des biodéchets qui devront permettre d'accompagner la population dans ses gestes de tri, d'irriguer le territoire en matière de bonnes pratiques et de garantir la production d'un compost de qualité.

Afin de réduire l'impact de ses dépenses sur ses finances, tant en termes d'investissement que de fonctionnement, il est demandé au conseil d'autoriser le président à solliciter le soutien financier des partenaires institutionnels de la Communauté, tel que présenté dans les plans de financement ci-après.

Investissement

Poste de dépense	Coût unitaire HT	Volume	Coût total HT	Financeurs sollicités	Taux d'intervention (subvention)	Coût HT pour l'EPCI
Composteurs individuels (325 litres)	104,60 €	500	52 300,00 €	ADEME OEC ETAT	35% (18 305€) 35% (18 305€) 20% (10 460€)	5 230,00 €
Composteurs partagés (600 litres)	133,65 €	30	4 009,50 €	ADEME / OEC	70% (2806,65 €)	1 202,85 €
Bio seaux	5.04 €	1000	5 040,00 €	ADEME / OEC	70% (3 528 €)	1 512,00 €
Total			61 349,50 €	Subventions demandées	53 404,65€	7 944,85 €

Fonctionnement

Poste de dépense	Coût unitaire HT	Volume	Coût total HT	Financeurs sollicités	Taux d'intervention (subvention)	Coût pour l'EPCI
Ambassadeurs du tri des biodéchets	30 000,00 €	3	90 000,00 €	ADEME	70% (63 000€)	27 000,00 €
Communication	15 000,00 €		15 000,00 €	ADEME / OEC	forfait	- €
Total			105 000,00 €	Subventions demandées	93 000,00€	27 000,00 €

Ceci étant exposé, le Président demande au conseil d'approuver le contenu du présent rapport et d'engager sa mise en œuvre et pour ce faire, l'autoriser à solliciter le soutien financier des partenaires institutionnels de la Communauté et signer tous documents administratifs et comptables s'y rapportant.

